



## ENTREPRISES ADHERENTES : OPCA BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

### MESURES EXCEPTIONNELLES 2010 : ANTICIPER ET FORMER PLUTÔT QUE LICENCIER

Les difficultés économiques rencontrées en 2009 se poursuivent sur 2010. Les dispositions adoptées pour obtenir des fonds du FSE en 2009 pour soutenir les entreprises et les salariés de la région MIDI PYRENEES sont maintenues et adaptées, selon les modalités suivantes :



#### OBJECTIFS

- ▶ Permettre aux salariés fragilisés dans leur emploi de se former et de se professionnaliser
- ▶ Permettre aux entreprises de préserver et soutenir l'emploi dans notre secteur en anticipant sur l'avenir

Les formations mises en œuvre et cofinancées avec ces fonds devront donc répondre à ces deux objectifs et le coût global de l'action doit être suffisamment significatif pour que le dossier soit accepté par l'AREF BTP.



#### Taux d'intervention du FSE

- ▶ 45 % des dépenses totales : Coût pédagogique + Rémunérations chargées + Hébergement + Transport



Ces dispositions sont valables dans la limite des budgets accordés (FSE et Fonds des OPCA) et sous réserve de l'acceptation de votre dossier par l'AREF BTP, conformément aux objectifs et à la subvention globale signée entre la DRTEFP et l'AREF BTP Midi Pyrénées .



#### BENEFICIAIRES

- ▶ Entreprises de moins de 250 salariés en priorité
- ▶ Ouverture aux entreprises de plus de 250 salariés qui devront fournir des justificatifs attestant que la situation économique de l'entreprise justifie la prise en charge des formations demandées : comparatif du chiffre d'affaires des 3 derniers mois à celui de l'année N-1 ( baisse minimum de 5 % )
- ▶ Salariés domiciliés et déclarés (URSSAF) en Midi Pyrénées
- ▶ Salariés embauchés en contrat de professionnalisation en CDI ou CDD (soutien à l'embauche et anticipation)  
Le nombre des contrats cofinancés avec du FSE par entreprise ne devra pas excéder 20 % de l'effectif de l'entreprise (contrats de professionnalisation inclus)
- ▶ Salariés des premiers niveaux de qualification prioritaires, sans exclure les autres salariés qui pourraient être menacés dans leur emploi
- ▶ Formations métiers, et développement des formations à l'éco construction et au développement durable afin d'anticiper
- ▶ Formations qualifiantes permettant la sécurisation des parcours professionnels des salariés (minimum 70 h et coût global de l'action significatif)

**Avant toute demande de prise en charge vous devez impérativement  
contacter votre conseiller en formation.**

AREF-BTP MIDI PYRENEES  
BP 94782  
31047 TOULOUSE CEDEX 1  
Téléphone : 05 61 43 26 00  
Télécopie : 05 61 43 26 01  
[www.aref-mp.com](http://www.aref-mp.com)

